

Guide de l'exposant

WNE

Paris Nord
Villepinte Hall 6

Du 4 au 6 novembre 2025

Un événement



Organisé par



Bienvenue!

Le Guide de l'Exposant vous permet de trouver au plus vite l'information dont vous avez besoin !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires afin de préparer au mieux votre participation au salon WNE.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Ce guide comporte 3 parties :

- Les informations générales, à lire et à suivre pour mener à bien les démarches que vous allez effectuer.
- L'ensemble des formulaires à consulter et/ou compléter.
- L'aménagement de votre stand.

Avant de commencer, assurez-vous que :

1. L'emplacement que vous avez réservé correspond à vos besoins (trappes d'eau, superficie etc...). Vous pourrez vérifier ces éléments une fois que vous aurez reçu votre numéro de stand de la part de votre commercial.
2. Que vos identifiants pour accéder à votre espace exposant vous ont bien été transmis par email : no-reply@rxglobal.com Pensez à vérifier vos spams !

Vous n'avez pas reçu vos identifiant?

Contactez notre service client :

<https://www.world-nuclear-exhibition.com/en-gb/helpdesk-form.html>

Au plaisir de vous retrouver très prochainement !

Sommaire

1. Comment préparer ma venue

A. Informations générales

- Vos contacts
- Planning salon
- Rétro planning

B. Comment arriver sur site

- Plan du site (Plan des halls)
- Accès véhicules & livraisons
- Badges d'accès

C. Informations pratiques

- Surveillance des stands
- En montage
- En période d'ouverture
- En démontage
 - * Rappel sur les règles de sécurité des intervenants sur site.
 - * Rappel sur les démarches concernant la main d'œuvre étrangère (dédié aux standistes et décorateurs).

D. Exposant responsable

E. Règlement technique d'architecture

2. Formulaires à consulter et à retourner

A. Règlement de sécurité incendie

- Déclaration de matériel en fonctionnement

B. Notice SPS

C. Assurance complémentaire (facultative)

3. Aménagement de mon stand

A. Stands clé en main

B. Espaces nus

C. Prestataires référencés

Un événement

Organisé par



1. Comment préparer ma venue



A.

Informations générales

Vos contacts

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Organisateur

RX France

+33 (0)1 47 56 50 00
52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

Direction salon

Anne-Manuèle HEBERT

Directrice de salon

Département technique stands

Angélique LEGRAND

Service Technique Exposants
service.technique.wne@rxglobal.com

Julien ALGOUD

Directeur Technique
julien.algoud@rxglobal.com

Equipe Marketing & Communication

Liliane COLLIN

Directrice Marketing, Conférences et Contenus
liliane.collin@rxglobal.com

Nina WENDLING

Responsable Marketing & Communication
nina.wendling@rxglobal.com

Service facturation & clients

Envoyer votre question via notre lien :
[Service Client \(world-nuclear-exhibition.com\)](https://www.world-nuclear-exhibition.com/fr-fr/contacts.html)

Retrouvez toute l'équipe sur notre site Internet :

<https://www.world-nuclear-exhibition.com/fr-fr/contacts.html>

Département commercial

Emmanuelle LECOQ

Directrice commerciale
emmanuelle.lecoq@rxglobal.com
+33 (0)6 27 34 31 77

Elise De PADOVA

Directrice des ventes
Elisa.depadova@rxglobal.com
+33 (0)6 17 08 53 96

Guillaume LAMOUREUX

Directeur grands comptes
guillaume.lamoureux@rxglobal.com
+33 (0)6 13 82 24 07

Hélène SALAÛN

Directrice de clientèle
helene.salaun@rxglobal.com
+33 (0)1 47 56 67 02

Morgan SCHMIDT

Responsable Commerciale
morgan.schmidt@rxglobal.com
+33 (0)6 63 34 96 31

Sandra BIGNOT

Coordinatrice commerciale
sandra.bignot@rxglobal.com
+33 (0)1 47 56 51 81

Comment préparer ma venue

Planning Montage / Démontage

	Samedi 01-nov	Dimanche 02-nov	Lundi 03-nov	Mardi 04-nov	Mercredi 05-nov	Jeudi 06-nov	Vendredi 07-nov
07:00				Salon			
08:00	8h00	8h00	8h00	Livraison			7h00
09:00				7h30 - 9h00	8h00 - 9h00	8h00 - 9h00	
10:00				OUVERTURE PUBLIC			
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00	MONTAGE STAND NUS UNIQUEMENT	MONTAGE STAND NUS UNIQUEMENT	MONTAGE STAND NUS & STANDS EQUIPES				DEMONTAGE
16:00							
17:00							
18:00							
19:00							
20:00	20h00	20h00		20h00	19h00	17h00	18h00
21:00				Sortie exposants	Sortie exposants	Sortie visiteurs	
22:00				20h30	19h30	18h00	
23:00						DEMONTAGE	
00:00			00h00			00h00	

MONTAGE

Si vous avez réservé un ESPACE NU

MONTAGE

Si vous avez réservé un STAND EQUIPE

LIVRAISONS

Ouverture exposants

DEMONTAGE

Toutes structures et décors devront impérativement avoir quitté le Hall au plus tard le 7 novembre à 18h00.
Les réserves et le mobilier des stands équipés devront être vidés de leur contenu dès la fermeture du salon et au plus tard à 19h00 le jeudi 6 novembre.

Les exposants et leurs prestataires devront obligatoirement suivre le planning établi par l'organisateur pour accéder au site durant les périodes de montage et démontage.



Période d'ouverture:

Pour les visiteurs :

Mardi 4 novembre : 9h00 – 20h00
Mercredi 5 novembre : 9h00 – 19h00
Jeudi 6 novembre : 9h00 – 17h00

Pour les exposants (en dehors du montage/démontage) :

Mardi 4 novembre : 7h30 – 20h30
Mercredi 5 novembre : 8h00 – 19h30
Jeudi 6 novembre : 8h00 – 17h30



Horaires de mise sous tension électrique des coffrets intermittents :

MONTAGE

Samedi 1 novembre : 13h00 – 20h00
Dimanche 2 novembre : 8h00 – 20h00
Lundi 3 novembre : 8h00 – 00h00

Pas d'alimentation électrique

Le samedi 1^{er} novembre avant 13h00.

Si besoin, commandez votre coffret de chantier auprès de **VIPARIS**

OUVERTURE

Mardi 4 novembre : 7h30 – 20h30
Mercredi 5 novembre : 8h00 – 19h30
Jeudi 6 novembre : 8h00 – 18h00

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Vous avez réservé un espace nu ?

Pensez à commander votre coffret électrique auprès de **VIPARIS** :
www.viparisstore.com

Rétro planning

Mes actions	A faire au plus tard le	Destinataire	
Choix de la dotation de mobilier (uniquement pour les stands équipés)	10 oct. 2025	Espace Exposant du salon	Espace Exposant
Prestations du parc VIPARIS	10 oct. 2025	Site VIPARIS	viparisstore.com
Prestations de service	1 ^{er} oct. 2025	Formulaires sur l'Espace Exposant	Espace Exposant
Déclarer mon décorateur	1 ^{er} oct. 2025	Espace exposant du salon	Espace Exposant
Envoi du projet de stand	26 sept. 2025	Astech	astech-prod.com
Badges exposants	10 oct. 2025	Espace exposant du salon	Espace Exposant
Matériel en fonctionnement (pages 38, 39)	10 oct. 2025	Cabinet HANDI'SECUR	Espace Exposant / handisecur@handisecur.com
Notice de sécurité (PPSPS)	13 oct. 2025	Espace Exposant du salon / AFS	Espace Exposant / sps@afsconseils.fr
Règlement de Sécurité Incendie	13 oct. 2025	Espace exposant du salon	Espace Exposant
LOGIPASS	18 oct. 2025	Site Logipass	logipass.viparis.com

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



B. Comment arriver sur site

Plan du site

Important

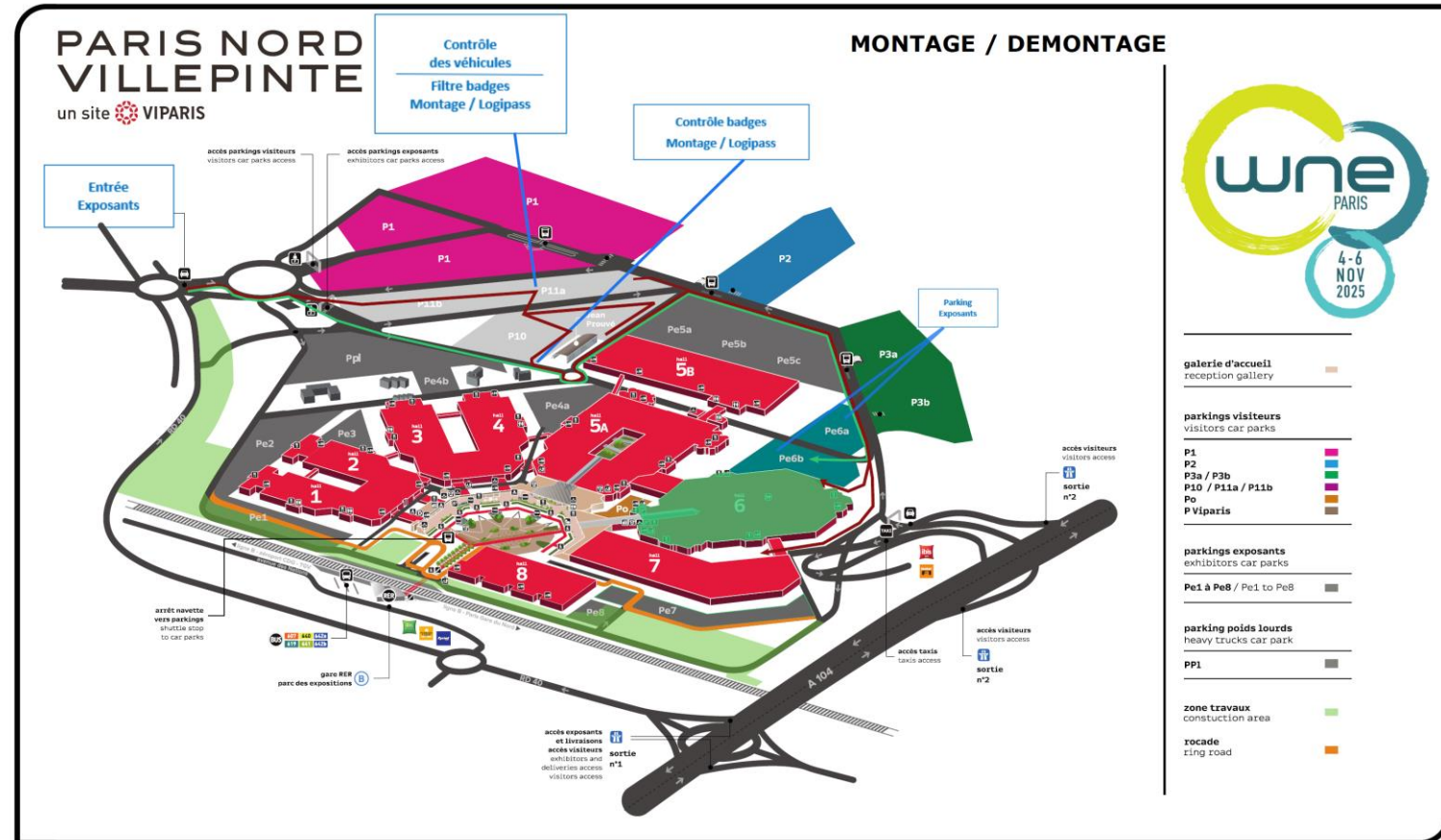
L'accès au stand ne vous sera autorisé uniquement lorsque vous aurez réglé à RX France l'intégralité des factures de stand.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



En véhicule :

Accès exposants – Prenez la sortie n°1 depuis la A104, puis en arrivant sur les lieux dirigés vous vers le parking exposants défini pour votre évènement.

Accès visiteurs – Prenez la sortie n°2 depuis la A104, puis en arrivant sur les lieux dirigés vous vers les parkings P1, P2 ou P3 selon les directives de nos agents.

En transport en commun :

RER B – Empruntez la ligne B en direction de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, puis sortez à la station Parc des Expositions.

Accès véhicules & livraisons



L'accès aux **aires de livraison** est gratuit mais **soumis à l'enregistrement** des véhicules sur la plateforme **LOGIPASS** :

<https://logipass.viparis.com>

Pour toute question sur le LOGIPASS, merci de contacter la hotline dédiée :
infos-exposants@viparis.com
tel : +33 (0)1 40 68 11 30

Un événement



Organisé par



Périodes de montage, démontage, et livraisons quotidiennes

La demande LOGIPASS concerne tous les accès de véhicules pendant les périodes de montage, de démontage et pour les livraisons quotidiennes aux abords du hall.

Le stationnement sur les aires de livraison est limité au strict besoin de la livraison.

**Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le hall.
Seuls sont autorisés les engins de manutention.**

1 - Création demande d'accès

Chaque intervenant crée son espace utilisateur pour créer sa demande d'accès. Il utilise son espace dédié pour suivre ses demandes et imprimer son pass d'entrée.

2 - Approbation des demandes

Les demandes faites sur les plages horaires correspondant à la branche d'activité (installateur / exposant / livreur) et au type de véhicule sont validées automatiquement.

Les autres demandes font l'objet d'une approbation manuelle (dérogations).

L'organisateur peut approuver les demandes manuelles de son événement dans la limite des places disponibles.



Livraisons pendant l'ouverture

Accès livraison exposants : le 4 de 7h30 à 9h00 et les 5 et 6 novembre de 8h00 à 9h00,

Lors des livraisons, le stationnement dans le Parc est limité à 1 heure.

Passé ce délai, les véhicules en infraction seront enlevés sans préavis, aux frais de leurs propriétaires.

Accès véhicules & livraisons

En cas de saturation, les services de gardiennage et de sécurité peuvent être contraints d'interdire temporairement l'entrée du Parc des expositions.

Aucun véhicule ne pourra pénétrer à l'intérieur du bâtiment (sauf dérogation spéciale du Commissariat Général).

Renseignements sur les accès, la circulation, le stationnement et les enlèvements :
Tél. : +33 (0)1 40 68 11 30

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

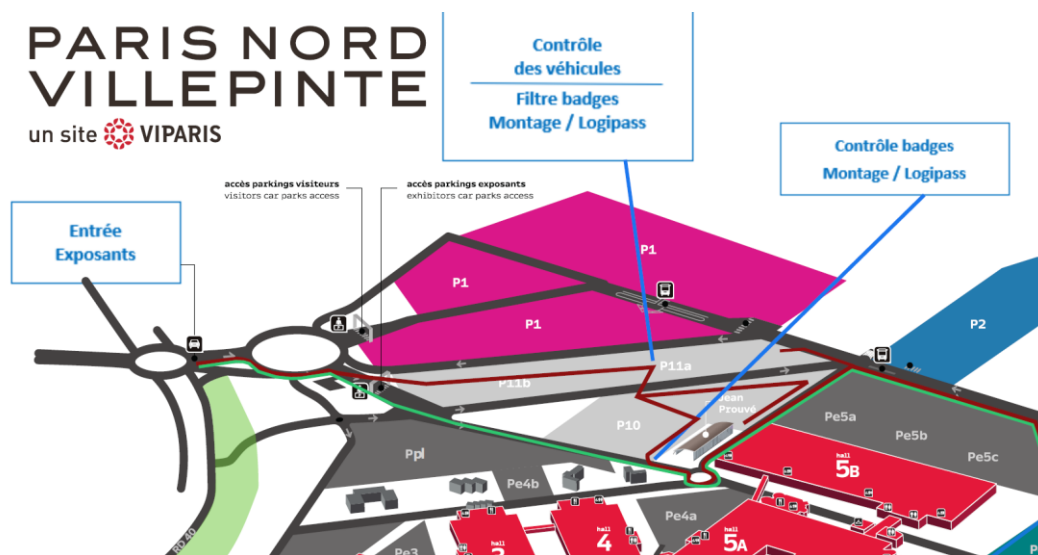
Organisé par



Hall 6



L'accès au Parc sera fermé pendant l'ouverture du salon.
Tous les véhicules seront dirigés vers le parking.



Adresse pour vos livraisons

VIPARIS – Paris Nord Villepinte

Salon WNE – Hall 6

Société (à renseigner)

N° Stand (à renseigner)

Contact + numéro de téléphone
ZAC Paris Nord – 93420 Villepinte

Les réceptions de colis sont sous la responsabilité de chaque exposant.

Un représentant du stand doit être présent sur le stand au moment de la livraison.

Aucun colis ne sera réceptionné par l'organisateur.

Badges d'accès



Les personnes non identifiées n'auront pas d'accès au site.

Pendant le montage / démontage, le site est un chantier interdit au public.

L'accès au hall en montage / démontage et durant l'ouverture du salon est soumis à la présentation d'un badge nominatif et d'une pièce d'identité.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Décorateurs / livreurs

Badge de montage / démontage

Afin de pouvoir **accéder au hall lors du montage et démontage**, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de montage/démontage associé à un papier d'identité. Vous devrez imprimer votre badge de montage / démontage après validation de celui-ci.

Badge de maintenance : accès en ouverture

Afin de pouvoir **accéder au hall lors de l'ouverture du salon**, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de maintenance associé à un papier d'identité.
Les badges de maintenance sont soumis à modération.

Pour vous enregistrer, cliquez sur le lien ci-après : <https://solar.rxfrance.fr>

Procédure à suivre : [Guide d'utilisation SOLAR](#)

Pour toute question, contactez : operations.registration@rxglobal.com



Exposants

Badge exposant

Les badges exposant sont obligatoires pour l'accès des exposants pendant la **période d'ouverture**.
Les badges exposant sont aussi valables pendant les périodes de montage / démontage.

Pour vous enregistrer, vous devez vous rendre sur votre Espace Exposant :
<https://www.world-nuclear-exhibition.com/fr-fr/exhibitor-hub.html>

Afin d'imprimer vos badges exposants, assurez-vous d'avoir soldé l'ensemble de vos prestations auprès de votre responsable facturation.

Pour toutes questions, contactez le service client via notre [formulaire en ligne](#).



Présence de mineurs

Les mineurs (hors jeunes travailleurs déclarés) sont interdits sur le montage et sur le démontage du salon.

C. Informations pratiques

Surveillance des stands

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Surveillance de stands

La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons de faire surveiller vos installations surtout la nuit.

Nous vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant les périodes de montage et de démontage. Durant ces périodes, la surveillance des stands n'est pas prise en charge par l'organisateur. Soyez vigilants envers vos effets personnels.

Retrouvez le bon de commande de notre prestataire Gardiennage sur votre Espace Exposant.



Sinistre et vol

Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré à la compagnie d'assurance à l'aide des formulaires-types tenus à la disposition de l'exposant. Cette déclaration doit être faite dans les vingt-quatre heures s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages.

Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police du ressort du lieu de l'organisation du salon. L'original du dépôt de la plainte est joint à la déclaration de sinistre.

Dans les 24 heures

Déposer une plainte auprès du Commissariat de Police correspondant au lieu où s'est déroulé le sinistre : Commissariat de Police

1 avenue Jean Fourgeaud 93420 Villepinte – +33 (0)1 49 63 46 10

Dans les 48 heures

Transmettre l'original de dépôt de plainte au Commissariat Général ou à l'issue du salon :

RX France

WNE

52-54 Quai de Dion Bouton - 92800 PUTEAUX

C. Informations pratiques

Pendant le montage



Emballages vides-dépôt de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs prestataires en dehors du hall.

Il n'existe aucune possibilité de stockage dans le hall.

Des entreprises de transport & logistique sont référencées et habilitées à travailler sur ce salon. Retrouvez leurs bons de commandes sur votre Espace Exposant.



Manutention

Des entreprises de transport & logistique sont référencées et habilitées à effectuer la manutention de vos colis sur ce salon.

Retrouvez leurs bons de commandes sur votre Espace Exposant.



Douane

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2022

Organisé par



Informations pratiques

Pendant l'ouverture au public

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Animations sonores et enseignes lumineuses

Les animations (sons, vidéos, mascottes...) doivent être déclarées auprès de l'organisateur pour acceptation. Le niveau sonore maximal est fixé à 70 décibels, mesuré à 1m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

L'exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique. En conséquence, l'exposant doit effectuer la déclaration relative à la diffusion de musique sur son stand auprès de la SACEM et doit en assurer le paiement avant le salon.

<https://clients.sacem.fr/autorisations/manifestation-avec-de-la-musique-en-fond-sonore>

L'exposant garantit l'organisateur de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers du fait du non-accomplissement de ses obligations.

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées,
Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées.
En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes.

Informations pratiques

Pendant l'ouverture au public

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Distribution publicitaire / prospectus

La distribution de documents et objets publicitaires est strictement interdite en dehors des limites de votre stand.

Toute distribution de prospectus est interdite dans les allées.



Parking

Le parking du Parc des Expositions devient payant à l'ouverture du salon.

VIPARIS propose aux exposants un abonnement permettant un accès illimité quotidien entrée/sortie pour la durée de la manifestation.

Cet abonnement est à commander directement sur : <https://www.viparisstore.com>



Traiteurs

Les exposants peuvent faire appel soit aux traiteurs installés sur le site (Horeto), soit à des traiteurs agréés par l'administration de VIPARIS.

Tous les traiteurs sont autorisés à assurer des prestations sur le Parc sous réserve de se déclarer avant la réalisation de la prestation auprès de VIPARIS et de finaliser un contrat ponctuel d'intervention sur la base d'une redevance.

Contact : VIPARIS – Myriam MOTTIN

Tél : +33 (0)7 60 86 65 23 / myriam.mottin@viparis.com

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé.



J'opte pour une restauration durable

Éviter le gaspillage alimentaire en commandant les quantités adéquates.

Privilégier les produits bio, locaux et de saison.

Supprimer les plastiques en privilégiant la vaisselle réutilisable ou recyclable, et en apportant sa gourde.

Sélectionner un traiteur ayant mis en place une politique RSE et ayant leur laboratoire proche du lieu de réception.

Informations pratiques

Pendant le démontage

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Stands équipés et aménagements complémentaires

Les réserves de ces stands, ainsi que le mobilier de location, devront être vidés de tout leur contenu dès la fermeture du salon et au plus tard à 19h00 pour leur démontage par les équipes de l'installateur.



Stands nus - Nettoyage / Remise en état de l'emplacement du stand

Les exposants et leurs prestataires devront obligatoirement respecter le planning établi par l'organisateur. Le démontage des stands commencera le jeudi 6 novembre à partir de 18h00 et se terminera le vendredi 7 novembre à 18h00.

Tout dépassement de ces horaires entraîne :

- la destruction du stand aux frais de l'exposant,
- le paiement de l'indemnité d'occupation supplémentaire au prorata du prix au m²,
- les dommages et intérêts au loueur des lieux.

L'exposant accepte de payer tous les frais occasionnés par sa défaillance ou celle de son décorateur, installateur ou autre personne, morale ou physique, agissant pour son compte.

(cf. Attestation de démontage, disponible sur votre Espace Exposant)

Nous vous recommandons de retirer dès le début du démontage de vos stands toute publicité, multimédia, produit de valeur, ou tout autre objet que vous voulez récupérer.

Toute détérioration (trous, peinture et marquage...) est strictement interdite.

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les détritrus (moquette, gravois, adhésifs, scotchs au sol...) devront être retirés pour le 7 novembre à 18h00. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit de facturer forfaitairement à l'exposant, les frais liés à l'enlèvement de marchandises, de documentation, de démolition de stand, d'enlèvement de moquette, et de diverses mises en état. Les infractions au règlement seront constatées et consignées.

Pour mémoire, l'exposant doit faire procéder à l'enlèvement de ses propres déchets et ne peut utiliser, en aucun cas, les bennes de l'organisateur. Pour l'enlèvement de vos déchets, nous vous conseillons de contacter la société chargée du nettoyage du salon. Retrouvez leur bon de commande sur votre Espace Exposant.

Main d'œuvre étrangère

Rappels des règles

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



article L 341-6 du Code du travail :

« Nul ne peut, directement ou par personne interposée, engager, conserver à son service, employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni d'un titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France ».

ATTENTION : si vous faites appel à des décorateurs ou des standistes étrangers pour intervenir sur votre stand. Ces derniers doivent s'assurer que tous les travailleurs étrangers qui travaillent sur le sol Français dont ils feront appel sont déclarés via le **portail SIPSI** : www.sipsi.travail.gouv.fr

L'utilisation du **Télé-service SIPSI** est devenue **obligatoire** depuis le 1er octobre 2016. Il est le seul mode autorisé de transmission de la déclaration préalable de détachement pour les prestataires étrangers.

En tant qu'exposant sur le salon et commanditaires des prestations, vous êtes soumis à une obligation de vigilance. Vous devez vous faire remettre une copie de la **déclaration de détachement**.

Si ces démarches ne sont pas respectées, l'inspection du travail peut mettre en suspend votre chantier sur site, voir annuler votre participation au salon.

Afin d'avoir plus d'informations sur ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet SIPSI : [Sipsi \(travail.gouv.fr\)](http://Sipsi(travail.gouv.fr)), ou sur Immigration professionnelle : [recrutement de main d'oeuvre étrangère - Direccte Ile-de-France](#)

Conformément à la législation française, tout entrepreneur intervenant sur le site, devra tenir à disposition de l'Inspection du travail, les registres réglementaires du personnel, ainsi que le double des titres de travail des travailleurs de nationalités étrangères. L'entreprise utilisant du personnel intérimaire doit s'assurer :

- Que la personne est apte à effectuer le travail auquel elle est destinée
- Que le certificat d'aptitude médicale pour la profession déterminée a bien été délivré
- Que l'intéressé est en règle (carte de travail, carte de séjour)
- Que le personnel a subi une formation à la sécurité

Tout employeur établi hors de France qui prévoit d'effectuer une prestation de service sur le territoire français doit transmettre avant le début de son intervention en France une DECLARATION PREALABLE DE DETACHEMENT de ses salariés à l'inspection du travail du lieu de réalisation de sa prestation.

Règles de sécurité essentielles

Rappels

Durant les périodes de montage et de démontage, l'accès aux espaces d'expositions et d'événements est réglementé. Vous devez respecter les consignes qui vous seront données par les organisateurs et toutes les personnes chargées de la gestion des accès et de la sécurité.

- Le port des E.P.I. (Equipements de Protection Individuels) est obligatoire durant toute la période de montage et démontage du salon.
- Chaussures de sécurité obligatoires en montage et démontage
- Les issues de secours doivent rester dégagées et libres d'accès.
- Les R.I.A (Robinetts d'Incendie Armés) doivent rester accessibles en permanence.

Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail.



L'emploi d'une nacelle élévatrice est soumis à la réglementation en vigueur.

Les conditions d'utilisation et de fonctionnement de la nacelle doivent être affichées sur la nacelle elle-même.

Le conducteur et l'accompagnateur **doivent porter un casque.**

Le conducteur doit être en possession d'un **CACES ou toute autorisation équivalente** : autorisation de conduite délivrée par l'employeur après vérification de l'aptitude médicale (certificat annuel) et épreuve pratique de formation.

Il doit être âgé de plus de 18 ans.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



D. Exposant responsable



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Ensemble engageons-nous pour le développement durable du salon

Conscient des enjeux environnementaux et sociaux, WNE a choisi de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Agissons tous ensemble. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous mettons à disposition cet outil qui vous permettra de (re-)découvrir les bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place à votre échelle.



J'opte pour des transports bas carbone

Favoriser les déplacements bas carbone (train, voie fluviale et maritime, vélos, camions électriques...).

Mutualiser la livraison avec d'autres participants à l'événement.

Les manutentionnaires / transitaires officiels du salon organisent des transports groupés.



Je réduis mes emballages

Eviter au maximum le suremballage.

Privilégier des matériaux facilement recyclables ou mieux réutilisables.



Je pense écoconception

Privilégier des matériaux réutilisables et recyclables, ainsi que l'éclairage en LED.

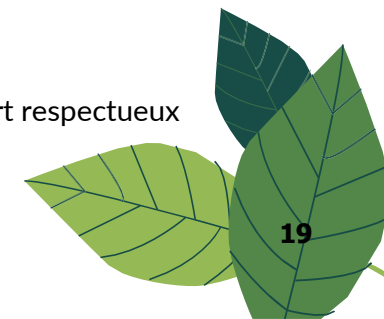
Pour la construction des stands, nous proposons des stands sur-mesure éco-conçus.

Sur nos bons de commande, nous facilitons votre compréhension grâce aux pictogrammes recyclables et réutilisables.

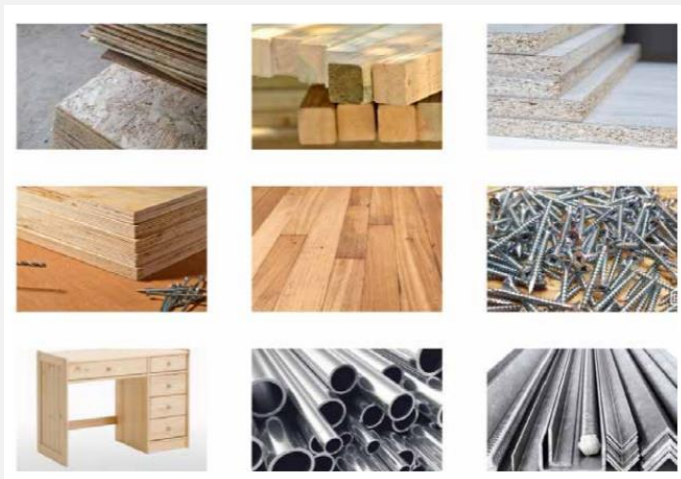


J'adopte une communication responsable

Adapter le tirage des prospectus et goodies aux besoins, opter pour un support respectueux de l'environnement, adopter des goodies éthiques et/ou zéro-déchet.



Exposant responsable



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Je valorise mes déchets (structures de stands, matériaux lourds, moquettes ...)

Respecter les deux heures de neutralisation des engins de manutention à la fin de l'événement nécessaire au recyclage de nos moquettes.

Stands nus, prévenez-nous dès le montage si vous avez des matières revalorisables !

Organisez le retrait de vos déchets :

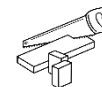
J'ai MOINS de 1m3 de déchets
sur mon stand

Je trie sur place et je les dépose en tas
Dans les allées selon leur nature :

- Cartons
- Papier
- Brochures



- Bois



- Ferraille



- Plastique PE – Film
plastique transparent



- Autres déchets
Hors déchets dangereux et déchets
d'équipement électrique / électronique



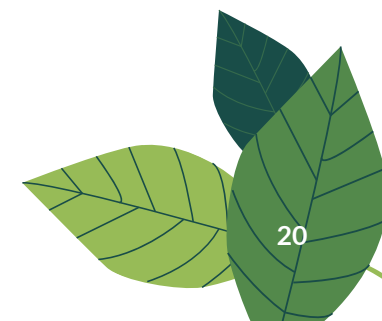
J'ai PLUS de 1m3 de déchets
sur mon stand

Je commande l'évacuation de mes déchets
auprès du prestataire MILLENIUM. Ils seront
valorisés en centre de traitements.

POUR COMMANDER L'EVACUATION DE MES DECHETS :



Retrouvez le bon de commande du
prestataire en charge du nettoyage sur
votre Espace Exposant.



Exposant responsable

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Je réduis et trie mes déchets (emballages, magazines, flyers, bouteilles...)

Lors de l'ouverture, participez au tri sélectif grâce aux poubelles mises à disposition pour le public. Après le départ des visiteurs, déposez les déchets dans les allées triés selon leur nature :



Réemploi, suivi du tri

Responsable Réemploi
Lamine.kagny@bereup.com

Propreté, évacuation des déchets

Millenium
stand@millenium-sas.com



Je partage mes bonnes idées

N'hésitez pas à nous partager vos idées, vos actions ou vos réalisations mises en place sur votre stand à l'adresse mail suivante :

service.technique.wne@rxglobal.com

Nous vous lirons attentivement.



E.

Règlement technique d'architecture



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



1 – Pour tous les exposants (stands équipés, stands nus, My Stand Maker) :

Complétez la déclaration de matériel en fonctionnement, disponible sur votre espace exposant **avant le 10 octobre 2025**

2 – Uniquement pour les stands nus :

a) PLAN TECHNIQUE

Si vous avez des contraintes techniques sur votre emplacement, rapprochez-vous de notre Service Technique Exposants avant de commencer la conception de votre stand afin de récupérer votre plan technique (contraintes en hauteur, piliers, RIA ...)

Contact : service.technique.wne@rxglobal.com

b) VALIDATION RESPECT REGLEMENT ARCHITECTURE

Dès votre projet finalisé, déposez deux plans cotés indiquant les vues au sol et en élévation sur la plateforme **ASTECH** : <https://www.astech-prod.com/> **avant le 26 septembre 2025**

Votre contact: **Pascal Redon** : pascal.redon@astech-prod.com / +33(0)683259512

c) COMMANDE PRESTATIONS TECHNIQUES / ETUDE DE FAISABILITÉ

Commandez vos élingues, fluides... auprès de **VIPARIS** : <https://www.viparisstore.com/>
Afin de finaliser votre commande, un plan technique vous sera demandé.

Ce dernier est nécessaire pour la pose de votre commande mais aussi pour étudier la faisabilité de votre projet (notamment pour l'élingage).

La commande ne sera pas validée tant que la faisabilité n'aura pas été confirmé par **VIPARIS**.

E. Règlement technique d'architecture



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



d) **!!NOUVEAU** : BUREAU DE CONTROLE POUR VERIFICATIONS OBLIGATOIRES DES STRUCTURES PROVISOIRES ET DEMONTABLES*

Pour toutes les ossatures d'équipements scéniques dont le point le plus haut est égal ou supérieur à 3,50 mètres et inférieur à 6,20 mètres, calage compris.

Vous devrez être en mesure de fournir à notre chargé de sécurité **HANDISECUR** :

1. Une attestation de bon montage du monteur (à dater et signer après le montage) : attestation type à retrouver sur votre Espace Exposant
2. Un avis sur dossier ou modèle type par bureau de contrôle ou organisme accrédité (à faire avant le début du montage) **
3. Une vérification du montage par un Bureau de Contrôle ou Technicien Compétent** (à faire sur site).

**Retrouver le détail des cas possibles pour effectuer vos démarches de vérification de vos structures provisoires et démontables p36/37*

***Retrouver les coordonnées des bureaux de contrôle en page 44 (bureaux de contrôle référencés, non obligatoires)*

e) VALIDATION FINALE

Votre projet ne sera considéré comme validé qu'à réception de la validation ASTECH et confirmation de faisabilité du projet par VIPARIS.

Règlement technique d'architecture

IMPORTANT : en signant votre demande de participation, vous avez pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous décorateurs, installateurs ou entrepreneurs, l'ensemble des clauses du règlement général y compris la durée de montage et de démontage.

L'organisateur du salon se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'installateur général (et aux frais de l'exposant) toutes les installations qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture et susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Le service technique vérifiera toutes les installations des stands et pourra refuser toutes celles qui ne seront pas conformes au projet approuvé.

D'autre part, l'organisation se réserve le droit de faire effectuer par un organisme de contrôle agréé, et aux frais de l'exposant, un rapport attestant de la stabilité des structures de stand.

Accrochages en hauteur (élingues, drisses) :

Les accrochages à la charpente du pavillon sont réalisés exclusivement par VIPARIS.

Les commandes sont à passer sur le **VIPARIS STORE** : <https://www.viparisstore.com/>

Les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture.

Il est obligatoire de faire contrôler vos structures suspendues (tout élément élingué) par une société agréée afin d'obtenir un procès-verbal de stabilité.

L'exposant doit fournir une attestation de conformité.

Visite 360

Découvrez Paris Nord Villepinte grâce à la visite 360 :

<https://explore.viparis.com/places/paris-nord-villepinte/>

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Règlement technique d'architecture

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à votre standiste /décorateur.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

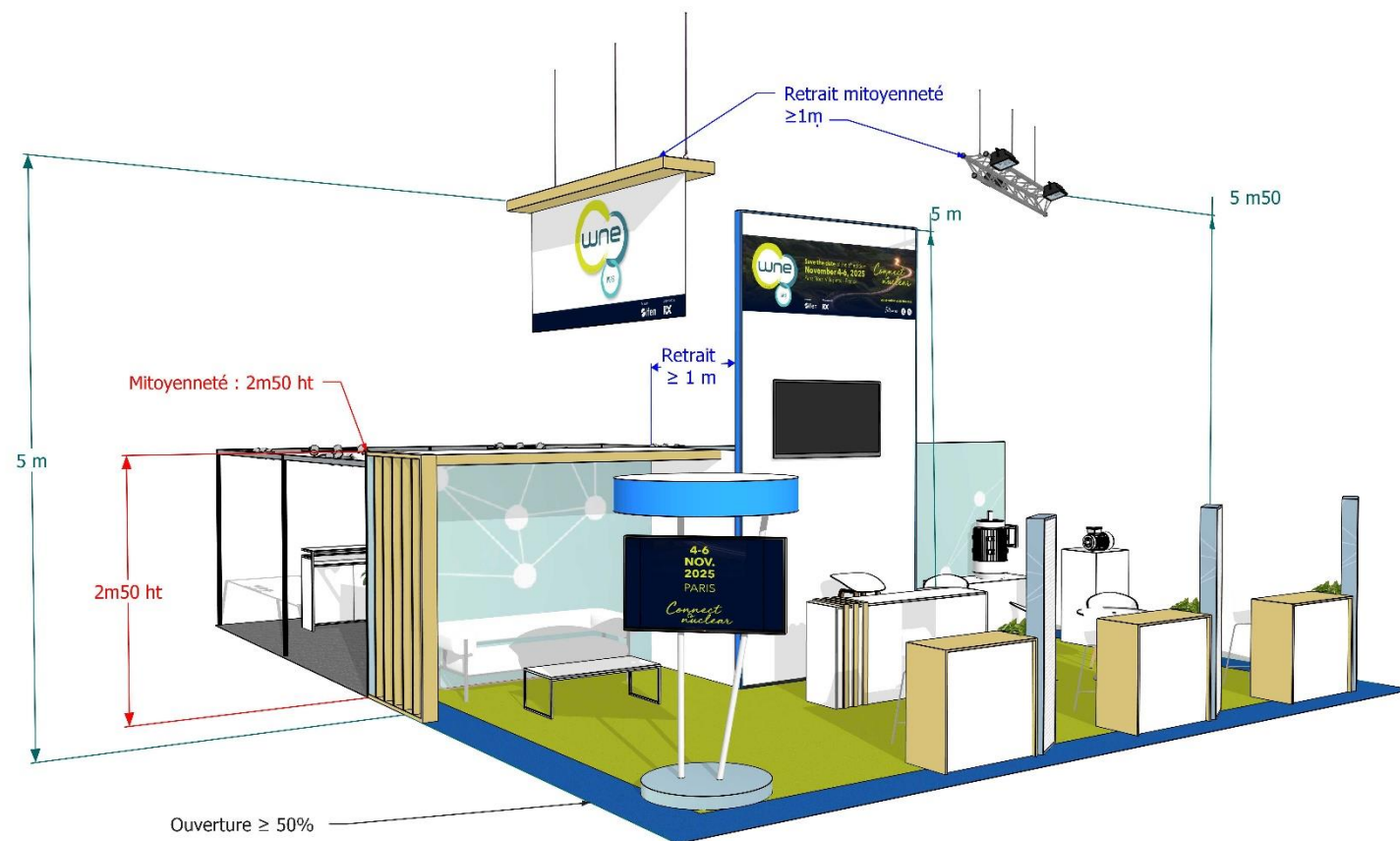
Organisé par



Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs (à partir du sol) et des retraits suivants :

	HAUTEUR MAXIMUM	RÈGLES
Construction	5.00 m	Cette règle s'applique à tous les stands lorsque la hauteur ou zone du pavillon le permet. Retrait par rapport aux allées Du sol à 5.00 m de hauteur : pas de retrait Retrait par rapport aux cloisons de mitoyenneté Du sol à 2.50 m de hauteur : pas de retrait De 2.50 m jusqu'à 5.00 m de hauteur : retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes *Attention : Les cloisons adossées aux garde-corps des escaliers de secours ne pourront pas dépasser une hauteur de 2,50m
Cloisons de séparation / mitoyenneté	2.50 m	Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc, gris ou noir, sans aucun type de signalisation.
Signalétique / drisses	5.00 m	Retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes L'accrochage de signalétique sur drisses ne peut être effectué que par les équipes du site. Veuillez contacter le service exposant de VIPARIS au +33 (0)1 40 68 16 16 afin de commander cette prestation.
Enseigne-structure avec élingues	5.00 m	Retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes Superstructure ajourée pouvant comporter label ou sigle lumineux de l'exposant. Elles doivent être élinguées ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère.
Herse d'éclairage ou pont lumière	5.50 m	Retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes Les herses d'éclairage sont autorisées, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand. Veuillez contacter le service exposant de VIPARIS au +33 (0)1 40 68 16 16 afin de valider la faisabilité de votre projet.

Règlement technique d'architecture



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Allées libres

Les exposants devront laisser **les allées libres** de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, tant au sol qu'en hauteur. En revanche, les canalisations et câbles répondant aux exigences de l'organisateur ou des services de sécurité pourront traverser l'emplacement des stands si besoin.

Limites de stands

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit dépasser les limites du stand.

Ouverture des stands

Chaque façade/côté de stand donnant sur une allée doit obligatoirement respecter une **ouverture de 50% minimum**, de manière à permettre un large accès au stand, à ne pas gêner les voisins et à permettre une grande visibilité et une bonne circulation.

Peuvent être considérés comme ouverture :

- **Toute décoration ou mobilier ne dépassant pas 1m de hauteur, hors cloisons basses** (ex: plante, comptoir d'accueil..)
- **Tout élément mobile, sur toute sa hauteur, permettant l'accès physique au stand.**

L'organisateur se réserve le droit de faire modifier l'agencement du projet reçu à toutes fins utiles.

Stands réutilisés

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du salon, comme les stands nouvellement construits.

Stands à étage

Les stands à étage ne sont pas autorisés.

Stand de plus de 200m²

Merci de contacter le conseiller sécurité incendie du salon : handisecur@handisecur.com

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Velum

La pose d'un vélum de type croc feu, filet ou coton gratté classé M1 en réaction au feu est autorisée.

Revêtement de sol

Les stands sont livrés avec moquette à l'exception des stands installés par un décorateur qui en assurera la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement. Toute dégradation du plancher existant du fait des exposants sera à leur charge. Il leur appartient donc de prendre toute mesure (plastiques, contreplaqué, etc.) permettant d'assurer la protection du plancher en cas de risque, en particulier peinture.

Dégradations

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.

Parois, sol, piliers : Il est interdit d'y effectuer des percements, scellements, saignées ou découpages. Il est également interdit de les peindre.

Matériel volumineux

Les stands exposant des véhicules ou matériels volumineux devront IMPERATIVEMENT soumettre leur positionnement au service technique du salon pour approbation.

Ballons captifs

Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air (air ou hélium) et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés. Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le hall. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public. Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M2.

La longueur de leurs attaches devra être définitive et respecter les mêmes retraits que les éléments élingués. Le non-respect de cette obligation autorisera l'organisateur à procéder à l'enlèvement de ceux-ci.

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Commande de désenfumage et postes d'incendie fixe / RIA

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A doivent être visibles et accessibles sur un rayon de 1m.

Les interphones doivent rester dégagés en permanence. Le balisage de ces installations doit rester visible

Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) devra rester visible et accessible, donc libre de tout coffrage ou décoration.

Un rideau est cependant toléré devant l'appareil, rideau de couleur neutre. Un report de signalétique sera réalisé au-dessus du rideau (plaque rouge, lettres R.I.A. blanches ou pictogramme, 40 cm x 15 cm).

Son accès devra être possible : un cheminement de 1,00 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche.

Habillage de pilier

L'habillage des poteaux est autorisé sur toutes les faces du pilier (hors RIA) et en fonction de la hauteur du coffrage (contactez le service technique pour recevoir une fiche technique).

Cet habillage sera toléré (sous réserve de l'accord de l'organisateur) si le poteau est sur le stand ou accolé à la surface du stand. Attention, il est interdit de percer, encoller, peindre ou d'abimer le poteau d'aucune manière. À défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

Caniveaux de distribution des fluides

La distribution des fluides dans les pavillons est assurée par un ensemble de caniveaux.

Les caniveaux et trappes sont entièrement fermés par des plaques de fonte qu'il est interdit de manipuler. Seule la Société d'Exploitation du Parc des Expositions est habilitée à utiliser ces caniveaux.

Pour plus de renseignements, contactez : contact@e-viparisstore.com

ATTENTION ! L'accès à l'eau n'est pas garanti sur tous les stands et doit être validé par le service technique.

Il est fortement recommandé d'installer un plancher technique pour couvrir les tuyaux d'arrivée et d'évacuation d'eau. Par ailleurs, l'organisateur ne peut fournir de goulottes sur les stands.

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Commission de sécurité

Toutes les installations devront être conformes aux prescriptions édictées par la Préfecture de Police. Le Commissariat Général vérifiera toutes les installations de stands et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au Règlement du salon. En raison du passage de la Commission de Sécurité, l'installation des stands doit être terminée la veille d'ouverture du salon.

Animation, sonorisation et enseignes lumineuses

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur. Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées. Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées. En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes. Les animations doivent être déclarées à l'organisateur.

Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser 70db, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

Véhicules exposés

Les véhicules mis en place sur les emplacements devront avoir leur réservoir vidé de leur carburant, la batterie inaccessible au public et un moyen d'extinction adapté au véhicule. Pour tout complément d'information, nous vous invitons à contacter notre chargé de sécurité : **HANDI'SECUR** - +33 (0)6 87 99 86 59 - handisecur@handisecur.com

Accessibilité personnes à mobilité réduite

Les stands comportant un plancher d'une hauteur supérieure à 2cm et inférieure à 4cm devront comporter IMPÉRATIVEMENT un chanfrein. Pour des hauteurs de plancher supérieures, une rampe destinée à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) doit être installée. Celle-ci sera intégrée au stand et ne devra pas déborder sur les allées.

Règlement technique d'architecture

BARDAGE POTEAU

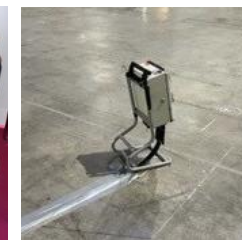


Tous les sols sont en béton.

EXTINCTEURS



RIA - ROBINET D'INCENDIE ARMÉ



COFFRETS ÉLECTRIQUES

ARMOIRE ÉLECTRIQUE



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



2. Formulaires à consulter et à retourner



A.

Règlement de sécurité incendie

Déclaration de matériel en fonctionnement

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Veuillez lire attentivement les Règles de prévention liées à la sécurité incendie, au risque de panique du public et à l'accueil des personnes en situation de handicap que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

CONSIGNES DE SECURITE			
INCENDIE  SERVICE SECURITE N° _____ POMPIERS N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	 ATTACHEZ LE FEU AU MOYENS DES EXTINCTEURS APPROPRIES	 DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS L'AIR FRAIS EST PRES AU SOL	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS N'ENCOMBEZ PAS LES MOYENS DE SECOURS
EVACUATION  DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE  GARDEZ VOTRE SANG-FROID 	 FERMEZ LES PORTES ET LES FENETRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL	 DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT 
ACCIDENT  PREMIERS SECOURS N° _____ AMBULANCE N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT BLESSURES BRULURES ASPHYXIE FEU SUR UNE PERSONNE ? EMPECHEZ-LA DE COURIR, COUCHEZ-LA, ENVELOPPEZ-LA AVEC UNE COUVERTURE OU EN VETEMENT.		RESPONSABLES DE SECURITE M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____

Pour tous les exposants (stands équipés, stands nus, My Stand Maker)
Compléter la déclaration de matériel en fonctionnement, disponible sur votre espace exposant avant le 10 octobre 2025

Pour toute question relative à la sécurité incendie et au matériel en fonctionnement, contactez : **HANDI'SECUR - +33 (0)6 87 99 86 59 - handisecur@handisecur.com**

B. Notice SPS Sécurité et Protection de la Santé

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Veillez lire attentivement la **Notice SPS Exposant** que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

Pour les stands équipés Essentiel / Easy / Identity et les stands nus My Stand Maker

Cochez la case mon stand est construit par l'Organisateur.

Le formulaire est à renvoyer par mail à : sps@afsconseils.fr

SI VOTRE STAND EST :

- Construit par l'Organisateur ou par vous-même ou par une seule entreprise sans sous-traitant



VOUS DEVEZ : Renvoyer cette attestation à la société D.Ö.T avant le 29/08/2023 et transmettre l'information de cette notice au prestataire mandaté par vos soins qui intervient, lors des périodes de montage et de démontage, sur votre stand.

Pour les stands nus

Complétez les informations demandées et renvoyez le formulaire accompagné d'une vue de votre stand.

Le formulaire est à renvoyer par mail à : sps@afsconseils.fr

C. Assurance optionnelle complémentaire

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2025

Organisé par



Rappel du règlement général du salon

Article 10.3 - Assurance multirisques exposants

Les exposants sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de l'organisateur pour les risques aux objets présentés. L'assurance multirisques couvre les sinistres ou dommages accidentels touchant un bien appartenant à l'exposant ou dont il a la garde.

L'assurance prend effet au moment où les biens sont déposés sur l'espace d'exposition de l'exposant. Elle cesse dès que les biens quittent l'espace d'exposition à l'issue de la manifestation.

Sont couverts, dans la limite du plafond de garantie de 15.000 € :

- les objets exposés, matériel de présentation, meubles et tous autres biens destinés à être contenus dans l'espace d'exposition ;
- les biens loués ou prêtés, y compris l'espace d'exposition ou le module d'exposition fourni par l'organisateur ;
- le matériel audiovisuel et les écrans plasmas / LCD. Pendant les heures de fermeture au public et/ou aux exposants, les matériels audiovisuels utilisés à des fins publicitaires (tels que magnétoscopes, caméras, caméscopes, microportables) doivent être remisés dans un meuble et/ ou un local spécifique fermés à clé.

L'exposant a la possibilité, en s'adressant à l'assureur, de souscrire une garantie complémentaire facultative **jusqu'à 1.000.000 €**.

Les limites et le détail des garanties de bases et des garanties complémentaires facultatives sont consultables sur le lien suivant : [BULLETIN D'ADHESION](#)

Le formulaire de souscription aux garanties optionnelles (facultatives) est disponible via le lien suivant : [BULLETIN D'ADHESION](#)

Il est à compléter et à retourner par mail à : helpdesk.wne@rxglobal.com

D. Structures provisoires et démontables

Un événement



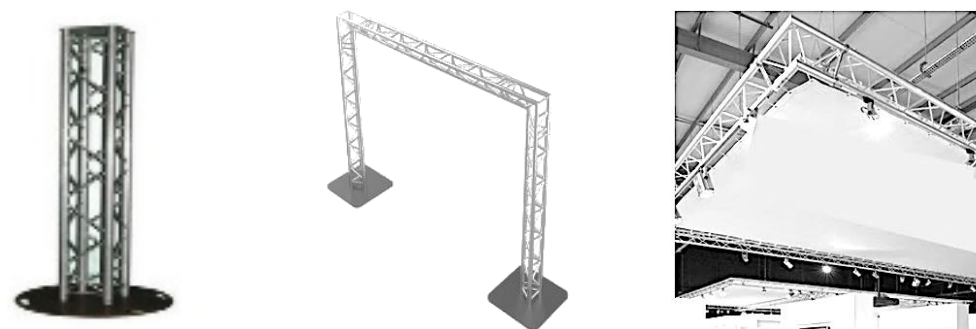
Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



VERIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR LES STRUCTURES PROVISOIRES ET DEMONTABLES

(en application de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié et du cahier des charges du Parc)



Exemple de structures provisoires et démontables de gauche à droite : totem, arche autoportée, pont lumière suspendu avec enseigne

CAS POSSIBLES POUR LES DÉMARCHES

Vous avez commandé votre structure par le biais
de VIPARIS et/ou vous avez un stand fourni par
l'organisateur
ET
vous n'accrochez rien sous cette structure



Vous n'avez aucune démarche à réaliser :
toutes les vérifications réglementaires sont
gérées par VIPARIS et/ou l'organisateur

D.

Structures provisoires et démontables

Retrouvez des contacts de bureaux de contrôle en page 44

Attention, un **technicien compétent** doit être référencé et formé par l'un des organismes de formation habilités par le Synpase

Un événement



Organisé par



CAS POSSIBLES POUR LES DÉMARCHES

Votre structure n'a pas été commandée à l'organisateur (vous montez votre propre structure)

	Cat. OS1 Inférieur à 3,50m*	Cat. OS2 Entre 3,5m et 6,2m*	Cat. OS3 Supérieur à 6,2m* et/ou plus de 12 élingues et/ou plus de 1000 kg
Vous devez :			
Missionner un bureau de contrôle ou un organisme accrédité avant le début du montage pour obtenir un avis sur dossier (vérification : des notes de calculs, plans,...)		✓	✓
Missionner un bureau de contrôle ou un technicien compétent formé pour la vérification après montage de votre structure		✓	✓ Bureau de contrôle uniquement
Etablir une attestation de bon montage (modèle type disponible sur votre espace exposant)	✓	✓	✓

3. Aménagement de mon stand



A.

Stands équipés

Nos offres de stands équipés sont gérées par nos partenaires officiels.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Comment ça fonctionne ?

1. Un numéro de stand et un emplacement vous ont été attribués ainsi que vos codes d'accès à votre **Espace Exposant**.

Vous allez être contacté par le prestataire en charge de votre stand.

2. Vous recevrez un **mail de bienvenue du prestataire**.

Suivez le processus indiqué (connexion à une plateforme, rendez-vous teams ou formulaire à compléter selon le type de pack) et faites vos choix d'aménagement (exemple : coloris moquette et cloisons) et vos éventuelles commandes complémentaires (éclairage ou signalétique supplémentaire).

3. Vous souhaitez commander d'autres prestations pour votre stand, consultez la liste de nos prestataires recommandés en pages 43 et sur votre **espace exposant**.

4. Votre stand équipé sera prêt la veille de l'ouverture du salon (cf. planning).

Les équipes techniques seront à votre disposition sur site pour toute demande concernant l'aménagement de votre stand.

Dotation mobilier (sauf stand ESSENTIEL)

- Pour les stands EASY et IDENTITY :

Votre **dotation mobilière** est à sélectionner depuis votre **Espace Exposant (page d'accueil)**. Vous avez le choix entre différents types de dotation.

Cependant, vous ne pouvez pas modifier le contenu d'une dotation.

- **Attention** : votre choix de dotation mobilière n'est finalisé qu'après réception d'un mail de validation indiquant que la commande est prise en compte. (Pensez à vérifier vos spams.)

B. Stands équipés



Easy

Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



Essentiel

Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS** pour le choix de moquette et le suivi de votre stand.

Le mobilier n'est pas compris dans la formule. Vous pouvez le commander en supplément sur votre **Espace Exposant**.



Identity

Vous allez être contacté par notre prestataire **LINKS EVENT** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



Village Start-Up

Exemple de module sur le village Start-Up,

Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS** pour le visuel.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



B. Espaces nus

La surface est
délimitée par un
traçage au sol.

Les cloisons de
séparation et la
moquette ne sont
pas fournies.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Vous avez validé votre emplacement.

Un numéro de stand vous a été attribué ainsi que vos codes d'accès à votre **Espace Exposant**.

Plusieurs possibilités :

Option 1 : Contactez My Stand Maker

Notre équipe de standistes internes est à votre écoute pour vous proposer un stand sur mesure à votre image. Retrouvez plus de détails concernant cette option en page 42 et sur <https://www.mystandmaker.com/>

Option 2 : Vous avez votre propre standiste / décorateur

Déclarez votre décorateur sur votre **Espace Exposant**.

La réalisation de votre projet de stand doit être en conformité avec les règles d'architecture ainsi qu'avec le règlement de sécurité incendie.

Option 3 : Aménagez votre stand grâce aux aménagements complémentaires de notre prestataire Créatifs by GL. Retrouvez le formulaire sur votre espace exposant.

Pensez à réserver :

- Votre coffret électrique
- Vos fluides (eau, air) si nécessaire
- Vos lignes téléphoniques, Internet

Sur le site du Parc des Expositions Paris Nord Villepinte: <http://www.viparisstore.com>

Important

Vous devez impérativement obtenir la validation de votre projet de stand par notre prestataire :

ASTECH - pascal.redon@astech-prod.com - tél : + 33 (0)6 83 25 95 12 / <https://www.astech-prod.com/>

Sur site, le chargé de sécurité contrôle la conformité des stands durant le montage. En cas de non-conformité des aménagements ou matériaux, l'exposant et son décorateur devront procéder, à leur frais, aux modifications nécessaires pour être en conformité avant le passage de la Commission de Sécurité le jour de l'ouverture du salon.

My Stand Maker



Plus d'information sur :
www.mystandmaker.com

Pour toute demande contactez-nous :
mystandmaker.france@rxglobal.com

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



My Stand Maker est un service interne à RX France

Notre mission : Suivre votre projet de A à Z - de la conception au montage/démontage sur salon.

Notre objectif : Maximiser la visibilité de votre marque et vous permettre d'exposer sereinement.

Notre méthode : Être à l'écoute de vos besoins, respecter votre budget, être force de propositions.

Des tarifs maîtrisés : Nous nous engageons à respecter votre budget. De plus, en tant qu'organisateur de nombreux événements, nous avons pu passer des accords avec nos partenaires pour vous obtenir les meilleurs tarifs en garantissant un rendu optimal.



C. Prestataires référencés

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Chargé de sécurité incendie
HANDI'SECUR SAS
+33 (0)6 87 99 86 59
handisecur@handisecur.com

**Chargé de coordination SPS,
Protection & Santé**
AFS
+33 (0)6 70 61 95 11
sps@afsconseils.fr

Validation des projets de stands nus
ASTECH
+33 (0)6 83 25 95 12
Plateforme : www.astech-prod.com

**Prestations techniques du site
(Electricité, Parking, Eau...)**
VIPARIS
+33 (0)1 40 68 16 16
www.viparisstore.com
contact@e-viparisstore.com

Mobilier
CAMERUS
+33 (0)1 57 14 25 25
exposant@camerus.com
www.camerus.com

Bureaux de contrôle

ICE
Pierre BEILLE DOMECQ
+33 6 88 88 15 91
pierrebdq@gmail.com

Stands équipés
CREATIFS (Essentiel – Easy)
wnevillepinte@creatifs.fr

LINKS EVENT (Identity)
identity@linkseventgroupe.com

Décoration florale
GALLY
+33 (0)1 39 63 48 33
location@gally.com

**Location de matériel
Informatique – audiovisuel**
A-LOC
+33 (0)1 71 16 19 80
salon@a-loc.com

Traiteur
POIRIER
+33 (0)1 39 13 42 42
info@poirier.fr

Matériel de réception
G.D.M. (Grain De Malice)
+33 (0)1 43 08 60 87
adv@graindemalice.net

QUALICONSULT
Didier FAIVRE
+33 63 65 62 53
sdvam@qualiconsult.fr

SOCOTEC
Patrick PEREIRA
+33 6 08 12 08 21
patrick.pereira@socotec.com

Manutentionnaire / transitaire
CLAMAGERAN EXPOSITIONS
+33 (0)1 48 63 32 53 ou 33 71
villepinte@clamageran.fr

CLASQUIN FAIRS & EVENTS
+33 (0)1 48 63 33 81
parisevents@clasquin.com

Gardiennage
GPS
+33 (0)1 53 02 01 18
commercial@gps-securite.fr

Hôtes / Hôtesse
MAHOLA
+33 (0)1 70 38 28 80
commercial@mahola-hotesses.fr

Nettoyage
MILLENIUM
+33 (0)1 60 19 72 72
stand@millenium-sas.com

Réemploi, Tri sélectif
RE'UP
+33 (0)6 68 83 20 98
contact@bereup.com

RX France

52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

+33 (0)1 47 56 50 00

www.rxglobal.com



Un événement



Organisé par

